

STRATEGIE D'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DE LOBEKE (SUD-EST CAMEROUN)

Préparé par B. Tchikangwa Nkanje

Décembre, 2001

1 INTRODUCTION

Il n'existe pas une méthode standard d'aménagement des aires protégées au Cameroun parce que chacune est unique du point de vue de ses conditions biophysiques et socio-économiques ; partage avec ses riverains des relations inédites ; résulte d'un processus singulier de formulation de son cadre juridique et institutionnel et enfin est soumise à des activités conservatoires particulières notamment de lutte anti-braconnage, de recherche, de développement des infrastructures, de promotion touristique, etc.

Cependant, sur la base d'une évaluation des interventions en cours dans le Parc National de Lobéké, d'une interprétation des dispositions législatives et réglementaires ainsi que de la capitalisation de l'expérience des premiers plans d'aménagement réalisés au Cameroun pour les Parcs Nationaux de Waza, de Korup, de la Bénoué, et de la Réserve de Faune du Dja, une démarche indicative peut être proposée pour le cas du Parc National de Lobéké.

2 CONTEXTE ET ANTECEDANTS

Le Parc National de Lobéké, créé en 2000, est comparativement aux autres aires protégées du Cameroun d'une histoire récente. Cependant, il a bénéficié depuis plusieurs années d'une attention particulière successivement dans le cadre d'un programme du *Wildlife Conservation Society* (WCS) de 1988 à 1995 et de la Composante Sud-Est du Programme de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun exécuté avec le concours des projets Jengi Forêts du Sud-Est et Protection des Forêts du Sud-Est respectivement du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et de la Coopération Technique Allemande (GTZ) de 1995 à nos jours.

Créé sous le nouveau régime des forêts, de la faune et de la pêche (Loi de 1994) dont la gestion participative est l'un des principes fondamentaux, les limites et le zonage du parc national de Lobéké ont fait l'objet d'une vaste opération de consultation. Ce processus participatif a conduit à des compromis prometteurs avec les communautés riveraines consacrant notamment le principe de la démarcation à l'intérieur de ce parc d'une zone ouverte où certains droits d'usages traditionnels seront maintenus sous la réserve d'une réglementation adéquate fixée par le plan d'aménagement et la création dans sa zone tampon des Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire.

De plus, le climat de confiance créé et maintenu tout au long de cette opération de consultation a permis la négociation et la conclusion de plusieurs accords de cogestion impliquant l'Administration, les guides de chasse professionnels, les exploitants forestiers, les communautés, etc.. Des efforts sont actuellement entrepris pour définir et réaliser conjointement avec les différents concernés des plans d'activités mutuellement bénéfiques pour le parc et ses zones périphériques. Ces compromis, accords et plans d'activités conjointes doivent être pris en compte et développés dans le plan d'aménagement de Lobéké.

Le Parc National de Lobéké s'inscrit par ailleurs dans le cadre du Trinational de la Sangha, une aire protégée transfrontalière englobant également Dzangha-Sangha en RCA, Nouabale-Ndoki au

Congo. Les synergies transfrontalières mis en place dans le sens d'une meilleure coordination dans les domaines tels que la lutte contre le braconnage à l'échelle régionale, le monitoring écologique et l'éco-tourisme devraient être pris en considération au cours du processus d'élaboration du plan d'aménagement de Lobéké.

3 UNE DEMARCHE POSSIBLE

3.1 FORMATION D'UNE EQUIPE DE FACILITATION

Les principales responsabilités de l'équipe de facilitation seront d'animer l'ensemble du processus d'élaboration du plan d'aménagement en assurant une mise à niveau informationnelle permanente de toutes les parties concernées, en tenant le secrétariat des principales réunions et d'autres échanges moins formels et la mise au point des différentes moutures du document d'aménagement. Dans le choix des membres de l'équipe, on veillera à assortir judicieusement les critères d'efficacité technique, de représentativité, de disponibilité et d'intelligence des rapports sociaux avec les principales parties prenantes.

3.2 ANALYSE DE LA SITUATION

Sur la base d'une compilation des résultats des études scientifiques, des rapports d'activités, des comptes-rendus des missions d'expertise (rapport d'évaluation, etc.) et de la consultation des spécialistes (scientifiques, juristes et autres experts) les membres de l'équipe de facilitation réuniront en une première mouture (*Draft 1*) les éléments de la description générale et d'un diagnostic de départ de la situation du parc et de sa zone tampon. Il n'est pas superflu de rappeler que les principales parties prenantes ont déjà été consultées à diverses occasions. Le cadre conceptuel et les outils méthodologiques de la planification suivant l'approche du cadre logique pourraient être utilisés pour ce travail (analyse des problèmes, des concernés, des objectifs, des stratégies alternatives, etc.).

3.3 CONCERTATION EN APARTE AVEC CHAQUE CONCERNE

Les membres de l'équipe de facilitation rencontreront tour à tour chaque principale partie prenante pour l'informer de l'objet du plan d'aménagement du parc et discuter avec elle de l'opportunité de sa participation à ce processus. Les résultats de l'analyse préliminaire de la situation seront évoqués avec chaque partie prenante avec une référence particulière aux interactions entre les intérêts, les activités de ladite partie prenante et l'aire protégée. Les membres de l'équipe de facilitation veilleront également à aborder avec les parties en question les conflits existants et à provoquer une auto-évaluation des approches de solutions déjà identifiées et ou mise en œuvre. Il serait important à cette phase d'inclure des entretiens avec les partenaires au sein du Trinational de la Sangha.

L'équipe de facilitation devrait pour cette phase solliciter les compétences d'un consultant, spécialiste en planification, dans l'optique d'approfondir la participation des concernés au diagnostic et d'amorcer la phase suivante par une sélection efficace des participants à l'atelier de concertation conjointe et leur imprégnation à l'approche de planification en œuvre. Le consultant choisi devra s'astreindre à observer une indépendance d'esprit pour favoriser à cette phase l'expression de chaque partie.

3.4 CONCERTATION CONJOINTE AVEC LES CONCERNES

Avec le concours d'un modérateur indépendant, préférablement le consultant recruté pendant la phase précédente, l'équipe de facilitation organisera un atelier conjoint de planification stratégique dont les principaux résultats à en attendre seront d'une part la consolidation et la validation de l'analyse de la situation et d'autre part la sélection des objectifs précis d'aménagement.

L'inventaire des activités d'aménagement principalement celles relevant des savoirs empiriques des parties prenantes devrait être amorcé à cette phase.

Les résultats de cet atelier seront mis en cohérence avec la première mouture pour produire une deuxième (*Draft 2*). Un effort sera fait pour que cette deuxième mouture soit diffusée pour commentaire dans des délais raisonnables à toutes les parties concernées. L'équipe de facilitation appréciera selon la portée des commentaires et des remarques l'opportunité d'engager de nouvelles consultations rapides.

3.5 GENERATION DES ACTIVITES D'AMENAGEMENT

L'équipe de facilitation maintiendra un contact avec les principales parties et les spécialistes tout au long d'un processus de génération des activités d'aménagement au vu des objectifs d'aménagement retenus. Il peut être nécessaire à cette phase de négocier avec certaines parties prenantes, principalement celles localisées dans la zone tampon, des plans d'activités conjoints. Cette négociation portera entre autres points sur la mise en œuvre et le suivi du code d'utilisation de la zone communautaire du parc, l'accompagnement de l'exploitation des UFA, des ZICGC et des ZIC dans le sens d'un aménagement intégré avec la conservation du parc et la définition

3.6 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS

Avec l'expertise d'un consultant, les membres de l'équipe de facilitation proposeront des programmes d'aménagement cohérent sur le double plan institutionnel et financier. Chaque programme d'aménagement devra être organisé comme un projet pouvant être soumis en l'état à un bailleur de fonds ou référé à une source d'autofinancement précise (recettes de la chasse sportive, recettes du tourisme de vision, etc.).

En considérant les résultats des études et des tractations au sujet de l'identification des activités d'aménagement, de la définition de leurs structures d'exécution et de suivi, ainsi que de leurs mécanismes de financement, les membres de l'équipe de facilitation prépareront une troisième mouture (*Draft final intermédiaire*) préfigurant le document de plan d'aménagement. Après communication, recueil et traitement des remarques au sujet de ce *draft final intermédiaire*, un *draft final* sera élaboré et soumis pour approbation.

3.7 SEMINAIRE DE VALIDATION

Il est opportun qu'avant la soumission du *draft final* au MINEF, tous les protagonistes de l'aménagement de Lobéké se retrouvent en une ultime cérémonie de validation pour sceller et légitimer les différents arrangements.

4 PERSONNELS IMPLIQUES

L'équipe de facilitation du processus d'élaboration du plan d'aménagement de Lobéké qui sera fonctionnel pendant toute la durée du processus comprendra essentiellement les personnels déjà présents sur le site à qui on prendra le soin d'attacher les services d'un représentant de la DFAP. Les compétences de quatre contributeurs externes dont les termes de référence sont listés seront également d'une grande utilité pour le processus.

Termes de référence pour la définition et la mise en place d'un micro-zonage interne et externe du Parc National de Lobéké

Le Projet Jengi Forêts du Sud-Est du WWF en partenariat avec le Projet de Protection des Forêts du Sud-est de la GTZ assiste le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) du Cameroun dans l'aménagement d'un site d'environ 2.600.000 ha au sud-est du territoire national.

Les actions en cours visent le classement et l'aménagement de trois nouvelles aires protégées dans un contexte de gestion durable des ressources forestières et fauniques par l'Etat, les opérateurs économiques (exploitants forestiers, sociétés de safari, etc.) et les communautés locales.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement du Parc National de Lobéké, le Projet Jengi recrute un(e) Consultant(e) pour la préparation des modalités argumentées de réglementation des droits d'usage traditionnel à l'intérieur de l'aire protégée et de micro-zonage de la périphérie externe.

Principales tâches :

- 1) Identifier, cartographier et caractériser à l'intérieur de la zone périphérique les secteurs dont la protection est importante pour la conservation du parc (couloirs de migration, salines, prairies marécageuses, etc.) ;
- 2) Proposer et argumenter des mesures de protection de ces secteurs et interagir avec toutes les parties prenantes concernées (exploitants forestiers, guides de chasse, communautés riveraines, etc.) en vue de leur adoption ;
- 3) Préparer des propositions argumentées de règles d'utilisation de la zone communautaire du Parc National Lobéké compatibles avec les impératifs de conservation et interagir avec les communautés riveraines en vue dans le cadre de leur négociation et adoption ;
- 4) En liaison avec le consultant en cartographie mettre au point une carte de la végétation du parc et de sa périphérie

Durée : 4 mois à partir de décembre 2001

Termes de référence pour des travaux de cartographie dans le Parc National de Lobéké

Le Projet Jengi Forêts du Sud-Est du WWF en partenariat avec le Projet de Protection des Forêts du Sud-est de la GTZ assiste le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) du Cameroun dans l'aménagement d'un site d'environ 2.600.000 ha au sud-est du territoire national.

Les actions en cours visent le classement et l'aménagement de trois nouvelles aires protégées dans un contexte de gestion durable des ressources forestières et fauniques par l'Etat, les opérateurs économiques (exploitants forestiers, sociétés de safari, etc.) et les communautés locales.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement du Parc National de Lobéké, le Projet Jengi recrute un(e) Consultant(e) pour effectuer des travaux de cartographie.

Tâches spécifiques

- 1) Produire une carte de la végétation du parc national sur la base d'une analyse des images satellite
- 2) Produire des cartes illustratives des conditions biophysiques et socio-économiques et du zonage du parc national de Lobéké.

Durée : 10 jours en novembre 2001 et 2 semaines en avril 2002

Termes de référence pour une étude prospective du cadre institutionnel et des mécanismes de financement du Parc National de Lobéké

Le Projet Jengi Forêts du Sud-Est du WWF en partenariat avec le Projet de Protection des Forêts du Sud-est de la GTZ assiste le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) du Cameroun dans l'aménagement d'un site d'environ 2.600.000 ha au sud-est du territoire national.

Les actions en cours visent le classement et l'aménagement de trois nouvelles aires protégées dans un contexte de gestion durable des ressources forestières et fauniques par l'Etat, les opérateurs économiques (exploitants forestiers, sociétés de safari, etc.) et les communautés locales.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement du Parc National de Lobéké, le Projet Jengi recrute un(e) Consultant(e) pour effectuer une étude prospective du cadre institutionnel et des mécanismes de financement dudit parc.

Principales tâches :

- 1) Réaliser l'évaluation financière des activités d'aménagement et faire une étude prospective des mécanismes de financement ;
- 2) Evaluer le cadre institutionnel de la gestion du parc et de sa zone tampon et proposer le cas échéant des améliorations ;
- 3) Proposer un plan de mise en œuvre et de suivi du plan d'aménagement et interagir avec toutes les parties concernées pour son adoption.

Durée : 2 semaines en avril 2002

Termes de référence pour la facilitation d'un atelier de planification de l'aménagement du Parc National de Lobéké

Le Projet Jengi Forêts du Sud-Est du WWF en partenariat avec le Projet de Protection des Forêts du Sud-est de la GTZ assiste le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) du Cameroun dans l'aménagement d'un site d'environ 2.600.000 ha au sud-est du territoire national.

Les actions en cours visent le classement et l'aménagement de trois nouvelles aires protégées dans un contexte de gestion durable des ressources forestières et fauniques par l'Etat, les opérateurs économiques (exploitants forestiers, sociétés de safari, etc.) et les communautés locales.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement du Parc National de Lobéké, le Projet Jengi recrute un(e) Consultant(e) pour modérer l'atelier de planification conjointe.

Tâches spécifiques

- 1) Participer aux échanges préliminaires avec les parties prenantes ;
- 2) Orienter la sélection des participants pour l'atelier ;
- 3) Former les participants aux concepts et à la méthodologie à utiliser pour l'atelier de planification ;
- 4) Elaborer sur la base des résultats d'une analyse préliminaire de la situation les outils de visualisation pour l'atelier ;
- 5) Assurer la modération de l'atelier de planification ;
- 6) Proposer un rapport de l'atelier.

Durée : 2 semaines de préparation en février 2002 et 1 semaine pour l'atelier en mars 2002

**PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT
DU PARC NATIONAL DE LOBEKE**

| Activités | Résultats attendus et délais | Période | | | | | | | | | | | | Responsables | Collaboration | Budget | Observations | | | |
|--|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------------|---------------|--------|------------------------|-----------------------|-----|--|
| | | N | D | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | | | | | N | D | |
| 1. Désigner les membres du comité de facilitation du processus | Liste arrêtée avant mi-novembre 01 | x | | | | | | | | | | | | | | | Comité de pilotage UTO | DFAP | 0 | |
| 2. Négocier et adopter la stratégie d'élaboration et le canevas du plan d'aménagement | Stratégie adoptée et mis en œuvre avant mi-novembre 01 | x | | | | | | | | | | | | | | | CMA | Comité Technique UTO | 0 | |
| 3. Décrire les conditions biophysiques du parc et de sa zone tampon | Document de synthèse disponible avant fin janvier 02 | x | x | x | | | | | | | | | | | | | BMO | PE | 0 | Voir note technique |
| 4. Décrire le contexte socio-économique, juridique et institutionnel du parc et de sa zone tampon | Document de synthèse disponible avant fin janvier 02 | x | x | x | | | | | | | | | | | | | CMA | CSFAP, CSA-DFAP | 0 | Voir note technique |
| 5. Faire une analyse préliminaire de la situation du parc national et de sa zone tampon | Problèmes d'aménagement identifiés et leur analyse de départ effectué avant janvier 02 | x | x | x | | | | | | | | | | | | | CMA | BMO, CSFAP CSA-DFAP | 0 | |
| 6. Préparer et argumenter une proposition de modalités d'utilisation de la zone communautaire de Lobéké | Modalités d'utilisation définies avant fin janvier 02 | | | x | | | | | | | | | | | | | PE | | 0 | |
| 7. Mettre au point le draft 1 du document de plan d'aménagement intégrant la description du parc et l'analyse préliminaire de la situation | Draft 1 disponible avant fin janvier 02 | x | x | x | | | | | | | | | | | | | Equipe de facilitation | | 0 | |
| 8. Communiquer le draft 1, recueillir et traiter les remarques | Documents édités et distribués ; remarques des lecteurs intégrés avant fin février 02 | | | | x | | | | | | | | | | | | Equipe de facilitation | | 0,3 | |
| 9. Préparer et argumenter des aménagements intégrés entre le parc et sa zone tampon (UFA, ZIC et ZICGC) | Proposition argumentée de micro-zonage des secteurs de protection dans la zone tampon avant fin février 02 Normes d'intervention écologiquement compatible dans la zone tampon définies avant fin février 02 | | x | x | x | | | | | | | | | | | | FO ? | BMO ? Consultant ? | 0,5 | Voir EIE et étude bio. du SFMC dans certaines UFA riveraines |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|--|------------|----------------------------|-----|--|
| 19. Définir les arrangements institutionnels et financiers appropriés pour l'aménagement du parc et sa zone tampon | Structures de gestion et sources de financement du plan d'aménagement identifié avant fin avril 02 | | | | | x | x | | | | | | | | | | | Consultant | PE | ? | |
| 20. Mettre au point le draft final intermédiaire intégrant les structure de gestion et les mécanismes de financement | Draft final intermédiaire document de plan d'aménagement disponible avant fin août 02 | | | | | | x | x | x | x | x | | | | | | | CMA | PE, BMO, CSFAP, CSA-DFAP | 0 | |
| 21. Communiquer le draft final intermédiaire, recueillir et traiter les remarques | Documents édités et distribués ; remarques des lecteurs intégrés avant fin septembre 02 | | | | | | | | | | x | x | | | | | | CMA | Animateurs GTZ | 0,3 | |
| 22. Mettre au point le draft final | Draft final document de plan d'aménagement disponible avant fin septembre 02 | | | | | | | | | | | x | | | | | | CMA | PE, BMO, CSFAP, CSA-DFAP | 0 | |
| 23. Organiser une cérémonie de validation du draft final avec les principales parties prenantes | Draft final document validé localement avant mi-octobre 02 | | | | | | | | | | | | x | | | | | CMA | C-UTO, PE, CSFAP, CSA-DFAP | 1 | |
| 24. Soumettre le draft final au ministre (MINEF) pour approbation | Processus achevé au niveau local avant fin octobre 02 | | | | | | | | | | | | x | | | | | MINEF | WWF | 0 | |